



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Quelle-securite>

Quelle sécurité ?

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2003 - N° 1036 - octobre 2003 -

Date de mise en ligne : jeudi 19 janvier 2006

Date de parution : octobre 2003

Description :

Gérard-Henri Brissé témoin d'un "fait divers" y voit un délabrement de la société qui ne se rattrapera pas par la force.

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Un incident qui relève des faits divers, comme des centaines d'autres observés quotidiennement. La scène se déroule devant la gare de l'Est, le 25 août dernier, en plein jour, à partir de quinze heures. Madame X..., assise sur le siège avant du véhicule qui l'a acheminée jusque là, en descend pour emprunter un chariot. Elle a laissé, déposé à ses pieds - le pilote de la voiture se portant garant de la sécurité -, un sac noir contenant divers objets personnels, quelques menus vêtements, ses papiers d'identité, un carnet de chèques, une carte de crédit, un trousseau de clés. Et un peu d'argent de poche. Le temps pour le conducteur de soulever le hayon du coffre arrière pour en extraire les bagages, et le sac a disparu. Envolé, volatilisé ! Plainte est déposée au commissariat de police le plus proche. Dans le même temps, un couple se plaint que l'on vient de lui dérober un attaché-case contenant des dossiers et un ordinateur portable tout neuf.

Constat : les déclarations officielles sur le recul enregistré de l'insécurité ne résistent pas à la réalité du terrain. Des malfrats sans scrupule dévalisent les voyageurs dans nos gares et nos trains, comme au bon vieux temps des diligences. Ce n'est pas aux plus riches qu'ils s'en prennent, les nantis qu'ils détroussent, mais les citoyens de modeste condition comme vous et moi, lesquels se posent des questions cauchemardesques sur le sort réservé à leurs papiers d'identité, à leurs chèques ou cartes de crédit. qu'il urge d'annuler, reconstituer, etc.

Quelle est, dans ces actes de délinquance, la part d'indigence, d'extrême dénuement, de provocation, d'acte délictuel, de méfaits systématiques et petits trafics d'une bande organisée ? Sans doute de tout un peu.

Ce n'est ni la bonne volonté clairement exprimée par un séillant ministre de l'Intérieur, ni le renforcement des effectifs et des moyens d'intervention des forces dites de l'ordre ou de sécurité, et l'ardeur ou le zèle au service de ces dernières, qu'il faut incriminer, mais bien plutôt l'état de délabrement spirituel, moral et de plus en plus inégalitaire de notre société tout entière.